



Département de l'économie et de la formation
Service de l'enseignement

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Unterrichtswesen

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Décision

Vu la décision du Conseil d'Etat du 9 octobre 2019 relative aux plans de scolarité ;

considérant que les dates des examens cantonaux pour la scolarité obligatoire sont fixées par le Service de l'enseignement, ceci le plus proche possible de la date de clôture des écoles tout en laissant le temps minimal nécessaire aux communications pour les parents ;

considérant la nécessité d'un programme scolaire cohérent jusqu'à la fin de l'année ;

sur la proposition du Bureau cantonal des examens,

le Service de l'enseignement

d é c i d e

pour la partie francophone du canton, les examens cantonaux auront lieu en 2024-2025 aux dates suivantes :

4H

- du 2 au 11 juin 2025 : épreuves écrites

8H

- le mardi matin 27 mai 2025 : L1, production de l'écrit
- du 2 au 6 juin 2025 : épreuves écrites

11CO

- dès le 26 mai, jusqu'au 6 juin 2025 : examens oraux
- le mardi matin 27 mai 2025 : L1, production de l'écrit
- du 2 au 6 juin 2025 : épreuves écrites

Les différentes commissions cantonales relatives aux examens cantonaux sont responsables de l'application de la présente décision.

Date 30 novembre 2023 JPL/SV

Jean-Philippe Lonfat
Chef de service